



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'INVESTITURE DE VALGORGE

DIMANCHE-24 MAI 2020

Tél. : 04.75.88.98.09

Mail : mairie@valgorge.fr

Membres présents : Guillaume Bonin, Didier Mazille, Jacqueline Balazun, Pascale Manfredi-Vielfaure, Boris Descamps, Agnès Fournier, André Jouve, Marie-France Constant, Annette Van Dongen, Pierre Glachant

Membre excusée : Cannelle Délie, procuration donnée à Jacqueline Balazun

La séance était à huis-clos, dans la salle polyvalente de la mairie. Chaque membre présent avait son masque. Un gel hydro-alcoolique était à la disposition des personnes présentes.

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18H00

1 Secrétaire de séance : Pierre Glachant

Assesseurs : Marie-France Constant et Boris Descamps

2 - ÉLECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte par **Michel Seveyrac**, le maire sortant. Le doyen de la nouvelle équipe, **André Jouve**, a dénombré dix conseillers présents. Constatant que le quorum déterminé par la loi était rempli, il a ensuite invité le Conseil municipal à élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue. **GUILLAUME BONIN**, seul candidat, a été élu à l'unanimité des 11 voix du Conseil.

3 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Le nombre de trois adjoints a été approuvé à main levée, également à l'unanimité.

4 – ÉLECTION DES ADJOINTS

Les membres du Conseil ont ensuite procédé au vote à scrutin secret pour chacun des adjoints. Ils étaient les seuls candidats pour chacun des postes. Les résultats, obtenus dès le premier tour, sont les suivants :

Didier MAZILLE Premier adjoint (10 voix pour et un bulletin blanc),

Jacqueline BALAZUN Deuxième adjointe (11 voix pour),

Pascale MANFREDI-VIELFAURE Troisième adjointe (11 voix pour).

5 – CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le nouveau maire a procédé à la lecture d'un extrait de la Charte de l'élu local

6 – EXTRAIT CGCT « CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX »

Le nouveau maire a mentionné les Conditions d'exercice des mandats municipaux, rappelant qu'elles étaient accessibles sur legifrance.gouv.fr ou encore sur le site de l'Association des Maires de France (amf.asso.fr), à la rubrique du statut de l'élu.

7 - DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Guillaume Bonin et **Jacqueline Balazun** ont indiqué qu'ils cédaient leur poste de conseiller communautaire.

Le Conseil a voté à l'unanimité et à main levée pour désigner à ces fonctions **Pascale Manfredi-Vielfaure** et **Didier Mazille**.

8 - DESIGNATION DES DELEGUES AUX INSTANCES LOCALES

Le vote a été à chaque fois à main levée et a recueilli l'unanimité.

PNR Monts d'Ardèche :

Titulaire : Jacqueline Balazun

Suppléant : Pierre Glachant

Syndicat intercommunal du canton de Valgorge :

Titulaire : Didier Mazille

Suppléant : Guillaume Bonin

Syndicat intercommunal de voirie et travaux annexes (SIVTA) :

Titulaire : André Jouve

Suppléant : Boris Descamps

Syndicat d'électrification des Cévennes :

Titulaire : André Jouve

Suppléant : Boris Descamps

Syndicat de la Montage ardéchoise :

Titulaire : Annette Van Dongen

Suppléant : Pierre Glachant

Le maire a invité vivement l'ensemble des délégués à s'investir dans leur institution respective pour y représenter pleinement le village et les aspirations de ses habitants.

9 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité.

10 – INFORMATION SUR LES DELEGATIONS ATTRIBUEES PAR LE MAIRE AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Guillaume Bonin informe que le Premier adjoint, **Didier Mazille**, outre la délégation à la CDC, sera en charge du suivi du travail du secrétariat, des Finances de la commune et du suivi des carrières du personnel communal.

Guillaume Bonin informe que **Jacqueline Balazun**, la Deuxième adjointe, veillera à l'entretien des Bâtiments publics, à l'exception de l'école, et s'occupera aussi des locations.

Guillaume Bonin informe que **Pascale Manfredi-Vielfaure**, la Troisième adjointe, outre ses fonctions au sein de la CDC, s'occupera des affaires scolaires : l'école et ses salariés, la cantine et les transports scolaires.

Au niveau des salariés de la commune, **Guillaume Bonin** informe qu'il suivra le travail de Ch. POUGET et A. ESMEL, que **DIDIER MAZILLE** suivra le travail de F.BESSON et C. MILELLA, que **Jacqueline Balazun** suivra le travail de A. CONTINI, J. RIEU et A. GOURDON et **PASCALE MANFREDI-VIELFAURE** celui de J. PIVA et de L. VERNÈDE

Le maire informe que l'équipe communale se composera par ailleurs de quatre pôles, dirigés respectivement par :

Guillaume Bonin : Réseaux et Environnement (avec Boris Descamps et André Jouve)

Didier Mazille : Vie sociale et culturelle (avec Annette Van Dongen et Agnès Fournier)

Jacqueline Balazun : Urbanisme, Logement et accueil des nouveaux habitants (avec Marie-France Constant et Cannelle Délie)

Pascale Manfredi-Vielfaure : Activités économiques et services publics (avec Pierre Glachant)

11 – DELEGATIONS AU MAIRE :

Le Conseil municipal a enfin attribué à l'unanimité des délégations au maire pour le recrutement d'agents contractuels saisonniers ou remplaçants pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Il en a été de même pour la gestion de la ligne de trésorerie et l'encaissement des chèques.

12 – FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le Conseil a aussi décidé, toujours à l'unanimité, de garder inchangées les indemnités pour le maire et ses adjoints. L'allocation annuelle de l'Etat, d'un montant de 1.500 euros pour répondre à d'éventuelles augmentations, sera versée au CCAS.

La séance s'est close à 19H19